

Déconnexion

STEPHANE PASQUET

N° fiscal : *****

Ma messagerie sécurisée

Votre messagerie vous permet de communiquer avec la Direction générale des Finances Publiques en toute sécurité. Vous pouvez initier et suivre vos recours ou réclamations, signaler une difficulté, un changement de situation, poser une question générale ou transmettre toute information utile à votre service gestionnaire.

Mes échanges

Mes échanges Écrire Mes brouillons

Mes coordonnées



N°	Objet	Service	Canal	Statut	Date création	Dernier message le
1039137929	Ma demande sur la taxe foncière	CDIF MARSEILLE NORD	Internet	Terminé	30/07/2018	24/09/2018

De : CDIF MARSEILLE NORD
Réponse de l'administration

24/09/2018

A : STEPHANE PASQUET



Bonjour Mr PASQUET

Comme suite à notre entretien téléphonique , il résulte de l'examen de votre dossier les faits suivants :

Vous êtes propriétaire des lots 88 chambre et lot 129 Parking acquisition en état futur d'achèvement du 25/04/2016

La somme de 50€ concerne l'imposition Taxes Foncières 2018 de deux parkings vous auriez du être imposé pour une chambre et un parking .

En 2017 vous n'avez pas reçu de taxes foncières concernant ces biens d'où les deux avis correctifs d'impositions toujours pour deux parkings .

J'ai donc procédé aux remboursements pour l'année 2017 la somme de 23 € et pour 2018 la somme de 25 € (parkings imposés à tort au lieu du lot 88 chambre) .

Concernant le lot 88 (chambre) vous recevrez ultérieurement vers le 31 Décembre 2018 les avis correctifs d'impositions 2017 montant 218 € et 2018 montant 223 € .

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Bien cordialement,